

CONTRAT DE LOCATION DU LOGICIEL

entre

Le Fournisseur : Derwent Systems Technology SARL
22 rue de L'Aff, 56200 La Chapelle Gaceline
France.

Téléphone : 09 62 25 08 64

E-mail : rsack@dstuk.com

et

l'Utilisateur :
.....
.....
.....
.....
.....

Produits couverts par la
location:

Numberit Oxygene, Numberit et
MacNumberit

Les Termes et Conditions de ce contrat sont acceptés par :

Pour l'Utilisateur :

Signature :

Fonction :

Date :

Pour le Fournisseur: R. Sack..... Signature :.....

Fonction : Directeur.....

Derwent Systems Technology SARL 1

CONTRAT DE LOCATION DU LOGICIEL

TERMES & CONDITIONS

1. Définitions

Dans ces Termes & Conditions, les mots et expressions suivantes, doivent, à moins que le contexte ne le demande, avoir la signification suivante :

"Le Fournisseur" Derwent Systems Technology SARL.

"L'Utilisateur" Comme indiqué en page 1 de ce Contrat

"Le Logiciel" signifie les programmes de l'ordinateur fournis par le Fournisseur à l'Utilisateur.

2. Location du Logiciel

Entendu que le paiement de la location est effectué, par avance, à chaque début de période de location :

(a) le Fournisseur s'engage à fournir "le Logiciel", une assistance à l'installation et les codes de licence d'utilisation de façon à ce que le Logiciel soit utilisé pendant la période de location.

(b) Le Logiciel est fourni avec une licence pour un seul Utilisateur et est spécifiquement verrouillé sur l'ordinateur d'utilisation et peut être seulement transféré sur un autre ordinateur d'utilisation suivant l'accord du Fournisseur.

(c) Si plusieurs licences sont demandées, le coût annuel de location de la seconde licence et des suivantes sera de 75% du coût annuel de location de la première licence.

(d) Le Fournisseur s'engage à fournir une assistance par téléphone ou par e-mail pour ce Logiciel de 10h00 à 16h00, du lundi au vendredi inclus (pas d'assistance les jours fériés).

"L'Assistance téléphonique" inclura :

i) guide général de fonctionnement du logiciel

ii) diagnostic des erreurs

(e) De temps en temps, le Fournisseur fournira des versions modifiées et/ou améliorées du Logiciel. Ces versions seront à télécharger sur www.skyprintware.com. Ce service et assistance au téléchargement sont fournis pendant la durée effective de la location.

3. Terme

(i) Ce Contrat a une durée de douze mois à partir de la date de signature de début de Contrat (la "période initiale").

(ii) Au paiement du coût de location, le Fournisseur accepte de renouveler ce Contrat pour une période d'une année à partir de la date d'expiration de la "période initiale" (la "période d'extension").

Derwent Systems Technology SARL 2

CONTRAT DE LOCATION DU LOGICIEL

Ensuite, l'Utilisateur sera habilité à renouveler annuellement ce Contrat de Location au paiement du coût de location du Fournisseur.

- (iii) Le coût de location de chaque année suivant l'année initiale ne sera jamais augmenté mais peut être diminué par accord du Fournisseur.

4. Coût de location

- (i) Les coûts de location des douze premiers mois de ce Contrat (les "coûts initiaux de location") doivent correspondre au montant indiqué dans ce contrat et inclure toute variation résultant de l'ajout d'Utilisateur(s) après la date de début de ce Contrat. Ensuite, les coûts de location ("les coûts additionnels de location") pourront être augmentés d'une année à l'autre par, au maximum, deux pour cent de l'index du prix public en vigueur à ce moment-là..
- (ii) Le coût initial de location pour l'assistance technique doit être payé avant ou à la date de début de ce Contrat. Pour toute "période d'extension", le coût additionnel de location doit être payé par avance. "Le Fournisseur " s'engage à ne pas fournir de services liés à ce Contrat jusqu'à réception de la totalité du montant dû.
- (iii) Tous les coûts s'entendent hors taxe. Quand requise, la TVA sera facturée au(x) taux en vigueur à la date de la facture.
- (iv) Le Fournisseur pourra facturer des services demandés par l'Utilisateur non spécifiquement référencés dans ces Termes et Conditions selon accord écrit préalable par les deux parties avant l'exécution de ces services.

5. Services à la location non inclus et soumis à charge

Ceci comprend :

- (a) location de d'autre(s) Logiciel(s), accessoires, machines, systèmes ou autre(s) équipement(s) non fournis par le Fournisseur.
- (b) rectification de données perdues ou corrompues pour autre raison que la négligence du Fournisseur.
- (c) Location rendue plus difficile par des changements, altérations, ajouts, modifications ou variations apportés au Logiciel et à son environnement par l'Utilisateur.
- (d) en présence d'anomalie(s) due(s) à l'utilisation du Logiciel en dehors de ses prérogatives, ou autre(s) fonctions indiquées dans le manuel d'utilisation fourni avec le Logiciel.
- (e) diagnostic et/ou rectification de problèmes non relatifs au Logiciel.
- (f) perte ou dommage causés directement ou indirectement par une erreur ou une omission de l'Opérateur.
- (g) ré-arrangement de la re-configuration du matériel informatique (ordinateur, imprimante...) sans le consentement écrit du Fournisseur.
- (h) assistance électronique détaillée de fonctions spécifiques mieux couvertes lors d'une formation.
- (i) déplacement(s) sur site.

1. Titre ou description du Programme

Numberit

2. Coût de location initiale

**12 mois payables annuellement par avance
8 euros par mois calendaire.**

3. Logiciel général et Environnement

Numberit Oxygene ou Numberit

PC ou ordinateur portable utilisant Microsoft Windows Operating 2000, XP ou Vista

Imprimantes : Toutes imprimantes, imprimantes numériques ou photocopieur compatibles avec Microsoft Windows.

MacNumberit

MAC OSX

Imprimantes : Toutes imprimantes, imprimantes numériques ou photocopieur compatibles avec Microsoft Windows.

4. Comment contacter le Service Location :

Téléphone : 09 62 25 08 64

E-mail : rsack@dstuk.com